

**Informations personnelles****Sylvie Marceau****St-Valentin, Qué.****Profession: Ingénieur spécialisé en structure de bâtiment**

- Membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec depuis 1995 (113754).
- Membre en règle de l'Ordre de des ingénieurs de l'Ontario depuis 2006 (100 116 796).

# Projet du parc industriel éolien de Saint-Valentin dans la MRC du Haut- Richelieu

## **Mémoire**

Révision 0

Mars 2011

Ce mémoire a été préparé par :

Sylvie Marceau, ing. ; mars 2011-03-30

**Résidente de St-Valentin et copropriétaire**

Profession: Ingénieur spécialisé en structure de bâtiment

- Membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec depuis 1995.
- Membre en règle de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario depuis 2006.

Présidente du CCU (conseil consultatif d'urbanisme) du village de Saint-Valentin depuis le 26 octobre 2010.

## Table des matières

1	INTRODUCTION.....	1
2	INTÉRÊTS ET PRÉOCCUPATIONS.....	2
3	IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	3
3.1	Confiance abusée des citoyens .....	3
3.2	Compensation sans égard pour la prévention_nuisances.....	6
4	FAISABILITÉ .....	8
4.1	Choix de la localisation .....	8
4.2	Acceptabilité sociale.....	12
5	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	12
ANNEXE 1	RÉFÉRENCES	
ANNEXE 2	ORGANIGRAMME DES LOBBIES DES ÉOLIENNES CARTE INSTALLATIONS _HYDRO-QUÉBEC	

# 1 Introduction

Ce mémoire va tenter de signifier, entre autres, l'importance de la phase de développement dans le cycle de vie du projet. La gestion du présent projet ne consiste pas seulement à réaliser un parc éolien, mais également à réfléchir sur sa pertinence éventuellement à le rendre opérationnel sur le site convoité à Saint-Valentin.

Ce document comprend quelques états de fait et éléments de réflexion sur les impacts probables de l'implantation d'un méga parc éolien en milieu rural habité. Le tout est inspiré de plusieurs lectures sur le sujet éolien, des témoignages des personnes qui m'entourent touchées de près ou de loin par le phénomène, les séances de la première partie du BAPE.

Jusqu'à présent, la phase préliminaire perd de sa crédibilité sur divers aspects. En particulier, l'étude d'impact a été lourdement critiquée bien que jugée recevable et qu'elle réponde de façon satisfaisante aux exigences préétablies par les organismes attitrés. L'étude a été remise en question pour son manque de rigueur selon certains spécialistes représentants des différents ministères présents lors des audiences de la première partie du BAPE.

À cette étape-ci, on constate que le promoteur bien qu'il agisse comme si le projet était accepté de facto, il n'a pas encore reçu toutes les permis d'exécution lui permettant d'entamer la phase de construction nonobstant qu'il ait devancé certaines étapes tel que : acceptabilité sociale.

Espérant que la lecture du rapport d'avant-projet du BAPE inspiré par nos mémoires saura éclairer les décideurs élus de façon à leur permettre de statuer sur l'opportunité pour le gouvernement de réaliser le projet sur un site plus adéquat qu'à celui de Saint-Valentin.

## 2 Intérêts et préoccupations

Je m'intéresse à ce projet parce qu'il va toucher tous les citoyens de St-Valentin de très près personnellement et collectivement.

Personnellement, en 1998, je me suis installée à St-Valentin par choix et dans le but de profiter et partager une vie familiale bien remplie au milieu d'un grand champ tantôt cultivé de soya et tantôt cultivé de maïs. Nous jouissons d'un paysage admirable dans un microclimat agréable en toutes saisons et d'une tranquillité hors du commun avec les avantages de demeurer à proximité de la Métropole tant sur le plan professionnel ou culturel. De plus, mon partenaire de vie et moi contribuons à conserver le patrimoine en redonnant un coup de rajeunissement tranquillement mais sûrement à une vieille maison centenaire qui a vu évoluer sur une bonne période le Village de Saint-Valentin. Nous demeurons donc, à St-Valentin pour l'amour de la campagne, l'amour du silence loin de la forte circulation, l'amour de la proximité de la ville qui se situe à moins d'une demi-heure, l'amour de la nature, l'amour des grands espaces, l'amour de nos enfants élevés en campagne avec l'amitié des animaux. Nous désirons préserver et augmenter la valeur de nos actifs. Personne ne veut l'inverse.

Les impacts sur la collectivité seront plus qu'important. Ce projet va complètement changer la dynamique et le rythme de la vie communautaire actuel. Au-delà de l'ouverture d'esprit que l'on peut faire preuve en toute honnêteté, peu d'indices jusqu'à maintenant nous indiquent que cette évolution se fera positivement et sans heurts à la communauté. Cela dit comment rester insensible à tout ce bouleversement sous-entendu à venir induit par l'implantation d'un Méga-parc industriel éolien. Comment est venue l'idée de choisir ce territoire montérégien pour son implantation? L'industrie de l'énergie est sur le point d'envahir une industrie agricole déjà bien établie, bien rodée et toujours très active. Des lopins de terres cultivables de grande valeur semblent avoir été négligés dans la prise de décision sur la localisation d'un projet de cette envergure.

Également, l'impact sur le tourisme n'est pas à négliger et aura un effet négatif sur la communauté à court et moyen terme. Le promoteur prévoit créer une moyenne de 60 emplois temporaires durant la phase de construction évaluée sur une période de deux années. Ils ne semblent pas tenir rigueur au ralentissement inévitable que cela va créer dans le secteur touristique. Il est évident que cet envahissement ponctuel durant la phase de construction va mettre en péril certaines activités touristiques et toutes les autres activités économiques adjacentes au tourisme saisonnier ou non.

Habituellement, les citoyens lorsqu'ils se déplacent vers la campagne se replongent dans la nature véritable dans le but d'oublier leur travail hebdomadaire marqué par le trafic, téléphones, le portable, l'envahissement des buildings mais pas pour retrouver de gigantesques éoliennes dont le mouvement incessant est incompatible avec le rythme de la vie naturelle.

Je m'intéresse à ce projet parce que maintenant, il y a un avant, éventuellement il y aura un pendant et surtout il y aura un après pour le moins inquiétant puisque les extrants sont peu éloquents du point de vue respect collectif ou protection de l'environnement et ce, à l'entière satisfaction de tous et chacun des citoyens habitants le territoire convoité.

## 3 Impact social et environnemental

### 3.1 Confiance abusée des citoyens

Pas plus tard que septembre 2010, nous étions plusieurs citoyens de Saint-Valentin convaincus que le projet du Parc éolien avait avorté alors qu'il était en développement depuis 2006....En 2010, le projet s'approchait de la ligne d'arrivée de la fin de la phase préliminaire seulement en passant par l'acceptation du deuxième appel d'offre d'Hydro-Québec.

Les gens ont le sentiment d'être laissé dans l'ignorance pour un projet d'une telle envergure.

Faut-il faire parti du CCU pour être au courant des projets en cours de réalisation de la municipalité? Possible que ça aide. Mais pas nécessairement car malgré cela, on comprend vite que les gens siégeant au comité du CCU n'ont AUCUN pouvoir décisionnel sur le conseil municipal dans tous le processus de prise de décision. Mais le CCU se doit par la définition de tâche donner des recommandations de conformité avec le schéma d'aménagement établi par la MRC du Haut-Richelieu dans notre cas. Ici, il n'est pas question de donner une opinion sur l'arrivée d'un quelconque projet.

Il y a de quoi à être inquiet sur ce premier constat : la procédure au début de développement de la phase préliminaire n'est pas totalement transparente et semble contestable par moment :

- **Signature de contrat d'octroi d'option** se fait très rapidement et en catimini. Un citoyen retraité et propriétaire d'une grande terre m'informe qu'il a reçu au moins à quatre reprise la visite du représentant responsable des signatures. Et chaque

fois, il refusait armé d'une sage prudence de signer un contrat sans trop connaître les conséquences liées à ce document d'engagement.

Il y a apparence d'abus de pouvoir ou d'harcèlement lorsqu'un citoyen signe en croyant que tous ses voisins immédiats risquent de signer le contrat ou lorsqu'un propriétaire refuse chaque offre réitérée à trois reprises. Il y a apparence d'abus de confiance lorsque les propriétaires signent des contrats qui restreint ses droits légitimes sur sa propre propriété dans l'espoir de recevoir une maigre redevance sur la base d'une promesse qu'un jour lui aussi il aura droit à son éolienne sur son terrain.

Le doute persiste lorsqu'on aborde le cas où celui qui regrette et souhaiterait retirer sa signature. Lors des audiences du BAPE, il y a eu un courageux citoyen et conseiller d'une municipalité voisine qui a posé directement la question au Promoteur : est-ce que les propriétaires signataires qui se sentent les mains liées pourraient annuler le contrat et est-ce que Transalta serait prêt à renoncer aux engagements des citoyens en déchirant le contrat et rendre la liberté d'expression aux agriculteurs et les autres qui ont signé? Les représentants du promoteur répondent qu'ils sont ouverts à la discussion mais que ce sont tout de même des documents légaux... Les autres, les propriétaires citoyens sans contrat, on les entend sans les écouter vraiment. N'ayant pas de liens par contrat malgré le fait qu'ils demeurent au cœur du parc éolien, ils ne présentent aucune menace face à l'instigateur du projet!

- **Le conseil municipal est dépassé** par les événements et se sent les mains liées pas leurs contrats. Ils ont signé des ententes qui favorisaient le développement du projet avant même que toutes les composantes soient clairement définies. En 2011, lors des assemblées générales aucun des membres ne semblait maîtriser le dossier éolien : les questions demeurent sans réponse, la motivation d'approfondir les connaissances dans le domaine éolien ne fait pas partie de leur priorité. C'est le conseil qui a voté pour un PIIA sans connaître sa portée, ni comprendre son pouvoir discrétionnaire qui lui incombe. Les conseillers ont été convaincus des bienfaits de ce parc éolien industriel en milieu habité pour nul autre raison que par l'aspect financier. On se doute bien que le promoteur a les moyens financiers de se payer des lobbyistes.

Indépendamment des motifs évoqués par les conseillers lors de ces assemblées : ne vivre pas de leur fonction de conseiller, le manque de temps de lire tous les documents nécessaires aux dossiers qu'ils ont à gérer, etc. Il reste que des décisions ont été prises dans un dossier majeur pour l'avenir d'une partie des citoyens de la MRC dans l'omerta total sans l'appui des citoyens. Il appert qu'au tout début du projet, les décisions du conseil étaient fondées sur le jugement des deux principaux représentants de la communauté : le maire de l'époque et le directeur général.

La représentation des citoyens n'est pas au rendez-vous. Les citoyens ont l'impression que les conseillers ne se préoccupent pas de la tâche première qu'ils ont : représenter l'opinion et les intérêts de la majorité de la population que forme leur propre municipalité.

Faire fit de la démocratie entraîne inévitablement la baisse de la confiance dans la collectivité. Leur transparence se traduit par cette loi du silence qui entoure les ententes entre les promoteurs, et nos conseillers élus.

- **Absence de consultation avec les citoyens** du village de Saint-Valentin et des villages environnants. Un méga projet de parc éolien industriel de St-Valentin dont la durée de vie évaluée à environ 20 ans et plus, aura eu moins de publicité et de sollicitations que lors des dernières campagnes électorales municipales. Ne sont-ils pas venus, chacun des conseillers de divers parties, à tour de rôle nous débiller leur verbiage assis tranquillement sur notre balcon dans le but ultime d'être réélus. Ils osent se targuer d'avoir informé la population. Non seulement, l'information manquait de transparence, elle ne s'est pas répandue bien loin, et la consultation n'a pas eu lieu selon des règles appropriés.

On fait face à un curieux et très questionnable jugement de valeur de la part de nos élus.

- **Promoteur à changé de nom de compagnie depuis le début de son mandat.** C'est en consultant la documentation du BAPE qu'on découvre finalement que le promoteur implique plus d'une compagnie et a changé de nom en cours d'évolution du projet. Il est hasardeux de demander aux citoyens de faire confiance aveuglément à une compagnie qui change de nom plus d'une fois durant un mandat et dont les interrelations ne sont pas clairement exprimées aux citoyens avant les premières séances du BAPE ( 1+1=1): Air Energy TCI Inc., TCI Renewables , Venterre NRG.

Il semble que ce détail sur lequel le lien de confiance devait se baser n'a pas arrêté le promoteur de se promener pour faire signer inconséquemment des contrats sans que les gens ne soient éclairés véritablement sur les enjeux.

- **Les acteurs d'un projet éolien le pattern semble se répéter étrangement un peu partout sur le plan mondial.** Il y a là matière à réflexion qui ne donne pas grand chance à raviver la confiance déçue. (voir annexe2- Organigramme des lobbies des éoliennes)
- **Climat social se détériore et entraîne des inquiétudes.** Plusieurs questions sont demeurées sans réponses. Et depuis le début des audiences elles ne cessent de s'accumuler. Les situations de détresse ne font que commencer à se développer.

Les citoyens sont inquiets sur la façon dont sont abordés et traités les questions fondamentales portant sur la santé, les dommages causés aux propriétaires et aux terres. Cette apathie clairement démontrée à la population est un indice qui a une portée dévastatrice sur le moral des troupes dans le milieu.

Pour vivre en société, le respect mutuel est de mise : les propriétaires dont les propriétés sur lesquels sera érigé le parc éolien doivent respecter ceux qui devront subir la construction et la vie dans un parc industriel où ils n'ont pas choisi de vivre.

Le climat social s'est considérablement détérioré au cours des derniers mois. Des phénomènes se sont proliférés tel que de l'intimidation envers des voisins. De toute évidence, l'arrivée de ce projet évoque la source de conflits qui étaient inexistantes jusqu'à présent.

Rien n'indique que ce projet contribuera au progrès et qui ne nuira pas au développement harmonieux de notre communauté et de son climat social.

Plusieurs citoyens se sentent violés de ne pas avoir été consultés avant que tout entente ne soit signée. Ils sont propriétaires, ils ont tous investis leurs économies pour l'amélioration de leur propriété. La décision de quelques élus va détruire des décennies de concessions au profit d'un parc industriel qui n'a jamais été souhaité collectivement.

### 3.2 Compensations sans égard pour la prévention nuisances.

Le mot d'ordre est de compenser tous contrevenants qui pourraient entraver l'implantation du parc éolien. Donc, les compensations sont prévues pour les nuisances répertoriées:

- Les champs électromagnétiques et les problèmes de réception hertzienne pour les télévisions feront parties de notre quotidien. Nous avons pour la plupart des résidents de St-Valentin, des « antennes de lapin » qui nous donnent accès aux meilleures chaînes télé américaines sans câble ni coupole, en HD en plus!
- Les troubles sonores qui ne sont pas obligatoirement liés à un niveau de décibels, mais plutôt à un bruit lancinant, obsédant, fait de vibrations et de résonances, surtout par temps froid et humide. Il est important de tenir compte de la nature des bruits puisque, dépendamment de celle-ci, l'impact sur l'audition sera plus ou moins grand. En effet, les scientifiques rapportent que les bruits continus, même s'ils sont un peu moins forts que les bruits intermittents, sont plus dévastateurs pour l'oreille.
- Les ombres mouvantes gênantes aux levés et au couchés du soleil.
- L'effet hypnotique chez certaines personnes. Le mouvement continu peut devenir oppressant pour la plupart.

Les représentants du promoteur sont conséquents avec leurs décisions conformes à ce que la compagnie s'engage à verser des compensations les propriétaires pour les dommages encourus par l'arrivée des éoliennes. Comment peut-on compenser monétairement une nuisance temporal encore faudra-t-il que le propriétaire plaignant aie le courage et l'énergie, voir même l'argent pour démontrer hors de tout doute que les dommages sont liés à l'implantation des éoliennes?

Les résultats observés abondamment documentés sont peut-être subjectifs selon certains mais ils sont bien réels pour d'autres, et se résume comme suit : troubles du sommeil, angoisses, maux de tête. L'augmentation du niveau de stress pourrait avoir un impact sur des maladies latentes et pourrait en augmenter les symptômes tels que : épilepsie, acouphènes, irritabilité, dépression, etc. Ne pas oublier que les nuisances augmente en intensité proportionnellement aux nombres croissant d'éoliennes.

On nous rapporte dans l'affirmatif que les effets des nuisances sont réels mais négligeables. Or leur propos repose sur des études non concluantes puisque la méthodologie comporte des lacunes dans les données probantes (extrait de NCEEH):

« Principales lacunes dans les données probantes :

1. Effets à long terme sur la santé de l'exposition à des sons à basse fréquence de faible niveau.
2. Méthodes pratiques de mesure pour attribuer le son spécifiquement aux éoliennes.
3. Répercussions du son des éoliennes sur la physiologie du sommeil.
4. Risques de projection de glace dans les régions où le verglas est courant (la plupart des recherches ont porté sur le givre).
5. Recherches pour mesurer l'efficacité des marges de recul actuellement utilisées pour prévenir les blessures.
6. Données épidémiologiques pour évaluer l'état de santé avant et après l'implantation d'un parc éolien. »

Il y a une volonté mal dirigée vers la prévention en versant des compensations pour guérir des symptômes qui n'existaient pas et d'aucun ne s'en souciait en faisant le choix de s'établir en campagne sans la présence de parc industriel éolien.

Il est donc question de verser les redevances et compensation pour calmer les troupes : à la MRC, aux municipalités, aux organismes, aux propriétaires n'ayant pas signés de contrats d'option, aux propriétaires de terrains receveur d'éolienne, compensation agricoles et forestières basées sur le Cadre de référence d'Hydro-Québec, compensation d'un pourcentage des revenus du parc redistribué entre tous les propriétaire ayant signé un contrat d'octroi d'option.

Toute multinationale a les moyens de verser toutes la compensation requise pour mener à terme un projet très lucratif.

La compensation monétaire sert à mettre du baume et calmer les tempêtes sur le court terme. Momentanément, certains citoyens seront apaisés peut-être mais le long terme viendra vite les rattraper à l'après projet : l'augmentation du parc éventuellement.

Les statistiques sur l'augmentation des catastrophes aériennes et maritimes dans la région seront difficilement compensables. La Montérégie est entourée d'aéroport qui désert une multitude de couloir aériens importants. Rien à voir avec le désert ou le col de San Gorgonio à Palm Springs, Californie.

Les statistiques sur les accidents de voitures dues aux ombres mouvants. Bien que ces ombres mouvantes ne soient pas elles-mêmes dangereuses, elles peuvent néanmoins distraire un conducteur de véhicule. En période de pointe touristique durant la saison d'été, la circulation sur nos routes augmentent considérablement et devient plus variées : bicyclettes, motos, véhicules récréatifs.

On parle de développement durable pour qui?

## 4 Faisabilité

### 4.1 Choix de la localisation

Les critères du choix du site dépendent de la grandeur du parc à implanter. La province de Québec et plus spécifiquement la région montréalaise présente, à première vue, les qualités de base requises d'un bon site : site venteux, site plat peu de turbulences, une bonne facilité d'accès, proche du réseau électrique.

Dès les phases préliminaires du projet, chaque site nécessite une étude approfondie du type de structure supporté et de ces fondations les mieux adaptées aux conditions géologiques locales. Il existe un lien étroit entre la conception du sol support et du système de fondations. La bonne marche des phases de construction et d'installation est directement liée à l'option initiale retenue et peut remettre en cause la faisabilité économique du projet.

- Les **conditions géotechniques** du secteur telles que décrites dans l'étude géotechnique préparé en 2007 ne présente pas des conditions favorables à la conception de simples fondations. Le rapport géotechnique préliminaire nous

présente un sol moins stable de type grade 4, i.e. sols meubles à très meubles et un niveau du roc variable. La possible présence de roches de type schisteuses sont plus faibles et peuvent poser plus de problème du point de vue fondations. Des mesures spéciales doivent être entreprises. La région est jugé zone à haut risque sismique. Ces sols sont susceptibles à des tassements à plus ou moins long terme ou de liquéfaction sous l'effet des séismes et doivent faire l'objet d'attentions très particulières. Le diagnostic posé doit être sûr et précis. Le secteur va obligatoirement comporter des travaux importants de préparation du sol pour des fondations profondes très dispendieuses: compaction en profondeur et usage de pieux. Il faudra prévoir la préparation adéquatement des sols sous les chemins d'accès.

Le design s'il est fait avec ses données, sera à refaire et compléter. Les études géotechniques préliminaires devront être réévaluées car le projet a considérablement changé depuis 2007 : le site a été évalué pour des mâts de 70m de haut et évalué à partir des sondages prélevés dans des zones à des dizaines de mètres de la localisation finale.

La portée des travaux et les coûts des fondations interviennent pour une part très importante dans l'économie du projet. La réévaluation permet de croire que la solution sera moins économique que prévue.

Ces travaux de construction auront des conséquences dévastatrices pour les terres agricoles. Comme il n'est pas clairement question de démolir les bases de fondation lors du démantèlement présumé à la fin de vie utile de l'éolienne, une superficie des terres occupées et compactées tout autour resteront incultivables. Sinon, s'il y a démolition complète des fondations et qu'on décide de ramener ces segments de terres à son état initial, cela impliqueront des travaux de chantier d'aussi grandes envergures que lors de la phase de construction.

En référence au rapport préparé par Hydro-Québec (réf. Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier; produit par le Groupe Affaires corporatives et secrétariat général d'Hydro-Québec; 4 novembre 2005; révisé le 20 juillet 2007) ; si on limite le choix à la dimension agricole, je m'explique difficilement comment le présent projet fût sélectionné par Hydro-Québec distribution dans le cadre du second appel d'offres. Voir à la section 2.3 :

### **« 2.3 Critères de localisation en milieu agricole**

*Au moment de déterminer l'emplacement des éoliennes et le tracé du réseau collecteur en milieu agricole, on doit respecter les critères suivants :*

- *favoriser la localisation des éoliennes et des lignes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;*
- *favoriser la localisation des ouvrages sur les terres dont le potentiel agricole est le plus faible, d'après les cartes de potentiel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);*
- *protéger les érablières, les vergers, les plantations, les forêts sous aménagement, les coupe-vent et les autres bois de qualité forte et moyenne, tout en tenant compte de la mise en valeur possible d'une emprise dans ces espaces boisés;*
- *favoriser la localisation des ouvrages dans les bois de faible qualité plutôt qu'en terrain cultivé; ... (???)*
- *Afin de réduire au minimum la perte de superficie cultivable, favoriser l'installation des éoliennes en bordure des champs, respecter le plus possible l'orientation des lots, des concessions ou de tout autre élément cadastral et éviter les tracés en oblique par rapport à l'orientation des cultures; »...*

Le choix de la localisation d'un site doit considérer :

- **Accessibilité au réseau de transport d'électricité s'équivaut :** Selon la carte détaillée des installations d'Hydro-Québec, le réseau de transport de l'électricité est étendu entre le 45<sup>ème</sup> et 55<sup>ème</sup> parallèle (pour vous situer notre région se trouve au-dessus tout près du 45<sup>ème</sup>). Donc, Malgré le fait de faire la mise à niveau des installations existantes« d'upgrader », j'y vois une multitude de scénarios possible à étudier si ce n'est déjà fait.  
De plus, une étude déjà produite par RSW en 2005 (MRNF) démontre que la réalisation du raccordement au réseau existant est envisageable sans problème majeur. (voir la carte des installations d'Hydro-Québec en annexe)
- **Conditions climatiques-Froid :** On nous informe que dans le Nord les éoliennes ne sont pas fonctionnelles. Alors, comment est-t-il possible d'installer plus d'une dizaine de parcs éoliens dans le nord de la Russie (Selon une base de données éolienne mondiale mise à jour continuellement) :  
Il y en a 4 autour du 60<sup>ème</sup> parallèle, les autres entre le 45<sup>ème</sup> et 50<sup>ème</sup>. Elles sont opérationnelles et certaines sont en construction dans le but d'augmenter les plans existants.  
(Workuta 5000KW; Chukotka wind 2500kW, Kulikovo 5100KW Rduga 2000 KW.

On peut présumer qu'il existe des fournisseurs d'éoliennes conçues pour affronter des conditions arides nordiques puisque la compagnie allemande Siemens a déjà fait une proposition en 2006 au coût de 4,5 M\$ mais rejetés par le gouvernement

Charest à l'époque. **Comment peut-on abandonner une proposition de 4.5 M\$ en 2006 contre une proposition d'achat de 5.5M \$ en 2008 qui implique une perte de 2.5 M\$? (note de l'économiste Jean Matuszewski).** Les raisons du gouvernement d'avoir rejeté le projet ne sont pas claires...

- **Région entourée d'aéroports** peut créer des inquiétudes sur : St-Jean-- sur-Richelieu, (20 km); St-Hubert (30km); Doval (50km), Plattsburg 50km), Burlington ; SANS OUBLIER les opérations d'arrosage aériens sur les terres agricoles de conserveries (petite pois, fèves, maïs sucré).

Selon document préparé par CCCR (conseil consultatif canadien de la radio) et Association canadienne de l'énergie éolienne qui favorise la coordination entre les projets éoliens et les systèmes de radiocommunication et les systèmes radar. Le document nous confirme également et je cite : « les éoliennes- qu'il n'y en ait qu'une seule ou qu'elles soient regroupées à l'intérieur d'un parc éolien peuvent avoir un impact négatif sur les systèmes de radiocommunication et les systèmes radar ».... « les éoliennes peuvent altérer les signaux de radiocommunication et les signaux radar de diverses façon, notamment en créant des zones d'ombres, des réflexions de type miroir (spéculaire) ou des échos parasites ou en causant la dispersion des signaux. »

Les effets mesurés confirment les préoccupations relatives aux radiocommunications et sur les systèmes radar de contrôle de la circulation aérienne et contrôle du trafic maritime : St-Valentin est voisin de St-Paul-de-L'île-aux-Noix capitale nautique.

Le document explique qu'on vise à faciliter la cohabitation en favorisant uniquement la communication entre les organismes et le promoteur éolien. Concrètement, aucune autre mesure ne permet de vérifier globalement l'ensemble des éléments. C'est seulement après l'installation des éoliennes et une batterie de test va permettent de conclure sur le niveau de sécurité réel et du niveau de contamination de nos réseaux.

Le problème est qu'on se trouve entouré de tous les côtés relativement proches par 5 aéroports situés à moins de 60 km de rayon et pour le réseau nautique, dans un rayon à moins de 3 km. D'importants couloirs aériens internationaux se chevauchent au-dessus de nos têtes.

Rien n'indique comment interagissent entre eux ni comment le niveau de perturbation aura comme effet sur nos systèmes électroniques, sur les transports. L'agriculture des conserveries risque de diminuer et de disparaître éventuellement dans notre région. La témérité du vol à vue peut-être... mais passer entre les mâts de 120 m de haut n'est pas fait pour tous. Sans commentaire sur le vol en montgolfières!

## 4.1 Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale se mesure en fonction du niveau de tolérance qu'une collectivité confrontée quotidiennement à une menace perçue ou aux inconvénients anticipés à la venue d'un nouveau projet, à moyen ou long terme.

La question fondamentale que la collectivité est en droit de se poser : est-ce que le projet est d'intérêt collectif ou bien est une occasion d'affaires pour des investisseurs? Au cours des séances de la première partie du BAPE, il semble que l'argument de l'intérêt collectif est devenu très discutable alors que celui relié à la menace pour la santé et le milieu faunique et de la flore, de la valeur immobilière, de la valeur du paysage dans sa fonction actuelle devient davantage incontournable.

L'appréciation d'un projet doit se faire en considérant toutes les craintes et les menaces et doit assurer la pérennité de l'ensemble de la collectivité, son avenir, son bien-être économique, touristique. Il suffirait que la politique de développement durable entrevoie d'autre alternative et il promeut d'autres formes d'énergies alternatives mieux adaptées aux milieux agricoles tels que le bio gaz ou énergie solaire pour que le parc arrête ses activités et que le promoteur rapatrie son groupe vers ses activités en Alberta ou en Afrique? .... et nous laisse en souvenir un cimetière d'éoliennes.

La logique nous précise que le sentiment anti-éolien du milieu est solide et va le rester dans le temps. Que le gouvernement accepte et donne le feu vert au promoteur et on peut facilement déduire qu'il y aura un bouleversement humaine dans la région immédiate et celles environnantes.

## 5 Conclusion et recommandations

Pour mieux comprendre tout le déploiement d'un tel projet, il s'agit de faire un survol de la multitude d'études et de la documentation divers sur le sujet éolien. Tous les aspects déstabilisateurs et dérangeants ont déjà été constatés et étudiés partout à travers le monde. Le résultat est palpable et concluant : La décision politique d'implanter un tel projet en milieux agricole et habité n'a rien de rationnel et comportent des risques certains sur : la santé, la faune et la flore, la valeur immobilière, le développement économique à moyen et longue terme.

Évidemment, on comprend que le développement de l'industrie éolien au Québec est très jeune. La documentation, les recherches, les statistiques et les études qui ont trait au Québec sont à l'état primaire. On ne connaît rien ou très peu de chose sur le sujet éolien qui concerne les installations d'ici au Québec. À part qu'il soit difficile de rentabiliser cette industrie par rapport au coût de l'électricité au Québec.

Pourquoi ne pas profiter de la longue expérience des vieux pays européens, des provinces canadiennes anglaises, des États-Unis et le développement fulgurant qu'a connu cette industrie à travers le monde pour prendre le pouls afin de mieux discerner les enjeux, entrevoir les conséquences réelles de cette industrie. Déjà en Europe on tend vers un moratoire contre l'expansion des parcs éoliens, cette technologie est déjà dépassée en pesant le et le contre. Elle est déjà en baisse de popularité dans son développement tel quel. Ils sont rendus plus loin et même ils ont atteint un tournant qui les amène à remettre en question les fondements. On sent un début de volonté à améliorer l'industrie de façon significative de manière à voir plus loin : On cherche même à développer ou déplacer les parcs vers les milieux maritimes, améliorer les prototype, ou développer d'autre technique de développement énergétique, politique, ou d'autre avenue tel que d'installer de petites éoliennes indépendantes servant de complément à la consommation collective sans liaison avec le réseau de transport d'Hydro-Québec.

La localisation d'un parc éolien industriel mènera vers des issues et des complications qui souvent se feront découvrir avant ou même pendant la construction pour le dérangement de l'envergure et l'étendue du chantier durant la phase de réalisation du projet, et possiblement durant la phase opérationnelle du projet.

Il serait sage de dénoncer cette pratique courante ou épidémiologique qu'est devenue l'implantation des méga parcs éoliens industriels sans se préoccuper de la géographie, de la densité d'habitation, des terres cultivables. Continuer à développer ce projet risque d'accentuer les conflits sociaux et la détresse sera monnaie courante dans notre village et les localités voisines.

Quant à l'impact à l'emploi durant la phase de construction si souvent évoqué, l'enjeu est négligeable et ne comporte pas autant d'émotions et d'attentes que ne veut le laisser croire les pro-éoliens. Aucune influence positive directe sur l'économie immédiate locale.

La plus grande aberration dans les croyances de nos politiciens est que pour le promoteur, il vaut mieux avoir quelques éoliennes que des forêts de pylônes électriques, alors que le point de vue des gestionnaire d'Hydro-Québec nous avisent que plus il y aura d'éoliennes, entre autres en zone où le réseau de transport électrique est absent, plus il faudra construire des lignes de hautes tension.

# Annexe 1

## Références

## Références

- [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-valentin/documents/liste\\_cotes.htm](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/liste_cotes.htm)
- <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/136815/projets-eoliens-de-siemens-quebec-solidaire-critique-la-decision-des-liberaux>
- <http://www.renewableenergyworld.com/rea/news/podcast/2010/08/when-is-wind-energy-noise-pollution> (listen to Podcast)
- <http://aeinews.org/archives/695>
- [http://www.hydroquebec.com/4d\\_includes/la\\_une/PcFR2008-053.htm](http://www.hydroquebec.com/4d_includes/la_une/PcFR2008-053.htm)
- <http://www.alizes-eole.com/download/BAD-Rapport%20eolienne%20en%20afrique.pdf>
- <http://www.associations-patrimoine.org/article.php?id=257&dossier=2>
- <http://www.wind-watch.org/faq-costbenefit.php>
- <http://www.latribune.fr/green-business/l-integrale-des-tchats/20091104trib000440355/pour-ou-contre-les-eoliennes-les-opinions-contradictaires-de-deux-experts.html>
- [http://www.lepoint.fr/economie/la-verite-sur-les-risques-de-penurie-d-electricite-02-12-2010-1270270\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/la-verite-sur-les-risques-de-penurie-d-electricite-02-12-2010-1270270_28.php)
- <http://www.planetoscope.com/energie/eolienne>
- <http://www.lalibre.be/societe/sciences-sante/article/575710/eoliennes-d-estinnes-des-opposants-interpellent-la-commission-europeenne.html>
- <http://www.windturbinesyndrome.com/news/2011/another-doctor-pleads-for-turbine-moratorium-australia/>
- <http://mai68.org/spip/spip.php?article2055>
- <http://www.enerzine.com/14/7184+la-chine-leader-mondial-des-energies-propres+.html>
- <http://www.legeologue.com/2010/10/rentabilite-des-eoliennes-une-realite-demasquee/>
- <http://www.alizes-eole.com/download/BAD-apport%20eolienne%20en%20afrique.pdf>
- <http://www.cduvent.org/index.php?menu=2&sousmenu=6>
- [http://www.planete-eolienne.fr/documents/planete\\_eolienne\\_les\\_reponses\\_aux\\_idees\\_fausses.pdf](http://www.planete-eolienne.fr/documents/planete_eolienne_les_reponses_aux_idees_fausses.pdf)
- <http://www.leseoliennes.be/politique/businessenv.htm>

<http://www.epaw.org/multimedia.php?lang=fr&article=b1>

<http://www.dossiersdunet.com/spip.php?article696>

<http://www.ventdecolere.org/archives/doc-references/arnaque-eolien-industriel.pdf>

[http://www.bruitsociete.ca/fr-ca/thematique\\_cat.aspx?catid=2&scatid=8](http://www.bruitsociete.ca/fr-ca/thematique_cat.aspx?catid=2&scatid=8)

[http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1015\\_EoliennesSantePublique.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1015_EoliennesSantePublique.pdf)

<http://www.actualites-news-environnement.com/20060420-eolienne-impact-sante.php>

<http://www.eoliennesdelerable.com/retombees/retombees-financieres-29.html>

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/liste\\_doc-DT-DQ-DM.htm#DT](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DT)

[http://basetpe.free.fr/tpe1/eolien/aujourd'hui\\_eolien.html](http://basetpe.free.fr/tpe1/eolien/aujourd'hui_eolien.html)

<http://www.planetoscope.com/energie/eolienne>

<http://www.leseoliennes.be/information/sourcesidees.htm>

[http://www.ncceh.ca/sites/default/files/Eoliennes\\_sante\\_Jan\\_2010.pdf](http://www.ncceh.ca/sites/default/files/Eoliennes_sante_Jan_2010.pdf)

[http://dictionnaire.sensagent.com/%C3%A9nergie+%C3%A9olienne+au+qu%C3%A9bec/fr-fr/\(historique\\_éolien\\_Qué.\)](http://dictionnaire.sensagent.com/%C3%A9nergie+%C3%A9olienne+au+qu%C3%A9bec/fr-fr/(historique_éolien_Qué.))

<http://www.leseoliennes.be/nuisance/bruit.htm>

[http://www.actu-environnement.com/ae/news/bruit\\_eolien\\_afsset\\_academe\\_medecine\\_eolienne\\_4805.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/news/bruit_eolien_afsset_academe_medecine_eolienne_4805.php4)

<http://eolienne.f4jr.org/aerogenerateur>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ferme\\_%C3%A9olienne\\_de\\_San\\_Gorgonio\\_Pass](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ferme_%C3%A9olienne_de_San_Gorgonio_Pass)

<http://www.thewindpower.net/>

<http://www.thewindpower.net/fiche-constructeur-gamme-3-enercon.php>

<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=7172>

<http://www.windturbinesyndrome.com/news/2010/wind-turbine-syndrome-pierpont/>

<http://www.planet-techno-science.com/technologies/strata-tower-la-tour-aux-eoliennes/>

<http://www.lesaffaires.com/vision-durable/energie/l-eolienne-ne-fait-pas-que-des-heureux/526965>

<http://lecodechastenay.telequebec.tv/quebecscientifique.aspx?id=16>

[http://gsc.nrcan.gc.ca/map/index\\_f.php](http://gsc.nrcan.gc.ca/map/index_f.php)

<http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/186>

<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/programme/index.jsp>

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-cartes.jsp>

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-mrc-erable/documents/liste\\_doc-DT-DQ-DM.htm#DM](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-mrc-erable/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM)

[http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/liste\\_doc-DT-DQ-DM.htm#DT](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DT)

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>

<http://www.eoliennes-stvalentin.webs.com/>

<http://www.projeteolienmonteregie.com/fr2.php?ordre=980>

[http://www.energieplus-lesite.be/energieplus/page\\_16665.htm](http://www.energieplus-lesite.be/energieplus/page_16665.htm)

[http://monteregieweb.com/main+fr+01\\_300+Eolien\\_450\\_millions\\_de\\_projets\\_en\\_developpement\\_en\\_Monteregie.html?ArticleID=618002&JournalID=34](http://monteregieweb.com/main+fr+01_300+Eolien_450_millions_de_projets_en_developpement_en_Monteregie.html?ArticleID=618002&JournalID=34)

<http://meteopolitique.com/Plan/Fiches/environ/mine/jp/02/01/01-04.htm>

## **Annexe 2**

---

### **Organigramme des lobbies des éoliennes Carte Installations Hydro-Québec**



